



Président : M. Claude Schaffter

Secrétaire du jour : M. Vincent Plumez

Scrutateurs : Mme Noëlle Hess et M. Jean-Claude Villat

Electeurs-rices présent-e-s : 29 ayants droit au vote

M. le Président ouvre l'assemblée par les salutations d'usage et remercie les citoyennes et citoyens de leur présence. Il salue particulièrement MM. Jean-Claude Villat et Loïc Eggenschwiler, élus respectivement aux fonctions de vice-président des assemblées et de conseiller communal. Il constate que l'assemblée de ce soir a été convoquée dans le respect du délai de publication dans le Journal officiel no 43 du 4 décembre et par un tous-ménages et qu'elle peut siéger en toute légalité.

Il informe que le Conseil communal a décidé de retirer de l'ordre du jour la demande d'un crédit de chf 40'000.- pour la finalisation des travaux de réfection de la Step du Prépetitjean. Il demande si l'Assemblée souhaite à ce stade une explication sur ce retrait ou modifier l'ordre des points. Comme cela n'est pas le cas, l'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale extraordinaire du 1^{er} septembre 2025.
2. Discuter et approuver les dépenses d'investissement suivantes et donner compétence au conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider les emprunts :
 - Réfection de la route du Prépetitjean - CHF 80'000.- financée à 50% par la République et Canton du Jura.
 - Création de deux ralentisseurs devant le complexe scolaire - CHF 45'000.-
 - ~~Finalisation de la réfection de la STEP du Prépetitjean - CHF 40'000.-~~
 - Equiper en partie les bâtiments communaux de serrures avec système de fermeture électronique - CHF 45'000.-
3. Discuter et voter les taxes, la quotité d'impôt et le budget de fonctionnement 2026.
4. Statuer sur la demande de droit de cité communal présentée par Monsieur Armand Govin, ressortissant français
5. Informations et divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 1^{er} septembre 2025

Le Président informe qu'aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au secrétariat communal. Il demande si un-e citoyen-ne souhaite s'exprimer sur le pv. Comme cela n'est pas le cas et en référence à l'article 27 du règlement d'organisation, **le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 01.09.2025 est accepté.** Il remercie son auteur.

2. Discuter et approuver les dépenses d'investissement suivantes et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider les emprunts

Il revient à M. le Maire Xavier Schaffter d'introduire ce point. Il indique que le Conseil communal propose de réaliser en 2026 les trois investissements mentionnés dans l'ordre du jour et demande d'accepter l'entrée en matière.

L'entrée en matière concernant le budget des investissements est acceptée.

2.1 Réfection de la route du Prépetitjean – chf 80'000: Le conseiller Gaëtan Marchand explique que le Conseil communal souhaite réfectionner le tronçon restant de la route du Prépetitjean (indiqué en orange sur le plan ci-dessous). La demande de crédit s'inscrit dans la volonté de continuer l'assainissement déjà réalisé de la route allant jusqu'au Gros Bois-Derrière.



La dépense de CHF 80'000 permettra de refaire le revêtement de la route sur une longueur de 750 m. Il précise que la route allant du Prépetitjean au Gros-Bois-Derrière est une route communale dont l'entretien est assuré par le Canton. C'est pourquoi, ce dernier participera à hauteur de 50% au coût.

Le Président ouvre la discussion.

NH relève que pour la réfection du précédent tronçon (indiqué en rouge sur le plan ci-dessus), les bords de route ont été laissés en terre et qu'ils sont en partie en mauvais état. Elle trouve cela dommage et demande s'il est prévu de faire la même chose pour la dernière portion de la route. Le conseiller Gaëtan Marchand répond que le Canton n'est pas très favorable pour poser de la groisse ou de la chaille sur les accotements de la route ; il va toutefois s'approcher de la Section cantonale des routes pour discuter ce point.

CAJ demande si le budget des investissements sera voté d'un seul bloc ou si chaque demande fera l'objet d'un vote séparé. Comme il est prévu, semble-t-il, de voter le point 2 d'un seul tenant, CAJ propose que chaque demande de crédit soit votée individuellement. Le Président prend note de la proposition.

ST souhaiterait des précisions sur la durée et le calendrier des travaux. Le conseiller G. Marchand répond qu'à ce stade le calendrier n'a pas encore été établi, qu'il faut compter un jour de fermeture de la route et qu'une déviation sera mise en place. M. le Maire complète le propos en indiquant qu'une information par tous-ménages sera faite dès que possible.

ST demande si le croisement de deux voitures sera toujours possible. Le responsable des routes répond par l'affirmative.

Le Président clôt la discussion et met au vote la proposition de CAJ, à savoir le vote séparé pour chaque investissement. **La proposition est acceptée par 17 voix pour et 5 contre.**

Le Président met au vote **la dépense brute de chf 80'000.- pour la réfection de la route du Prépétitjean qui est acceptée par une majorité évidente de l'Assemblée.**

2.2 Ralentisseurs de trafic devant le complexe scolaire – chf 45'000: Le conseiller Gaëtan Marchand relate la problématique des excès de vitesse aux abords du complexe scolaire et sportif. Un comptage réalisé en 2024 indique un taux d'infraction important de 42% :

Ecole primaire	
Véhicules mesurés	10'728
Véhicules mesurés à plus de 30 km/h	4'492
Pourcentage d'infractions	42%
Vitesse maximale mesurée	72 km/h (entre 12h et 13h)

La limitation de vitesse à 30 km/h et la présence de bornes de protection ne semblent pas suffisantes. C'est pourquoi, le Conseil communal propose d'aménager deux ralentisseurs aux endroits indiqués en rouge sur le plan :



Le type de ralentisseur serait semblable à ceux réalisés à St-Brais et serait d'une longueur de 12 et 15 m et d'une hauteur de 18 cm. La Commune profiterait de la réfection de la route du Prépétitjean pour construire ces deux ouvrages et réaliser une économie au passage.

Le Président ouvre la discussion.

JCV demande si les ralentisseurs seront à l'instar de la réfection de la route soutenus par le Canton à hauteur de 50%. Le conseiller Gaëtan Marchand répond qu'il n'y aura pas de subvention cantonale pour ce genre de réalisation.

ST souhaite savoir s'il est prévu d'enlever les poteaux de sécurité. Le conseiller Marchand indique que cela n'est pas prévu. Le conseiller Christophe Miserez précise que les poteaux garderont leur utilité pour sécuriser les sorties des piétons depuis les abris de protection civile et depuis l'enceinte de l'école.

JCV demande s'il existe des normes concernant la hauteur des candélabres. Selon le conseiller Gaëtan Marchand, cela n'est pas le cas pour les routes secondaires.

JM demande s'il ne serait pas plus judicieux de réaliser un ralentisseur juste devant l'aire de sortie de l'école, car il y a un risque que les véhicules accélèrent entre les deux ouvrages. Le conseiller G. Marchand répond que pour des raisons techniques, il n'est pas envisageable de positionner les ralentisseurs ailleurs. L'employé communal indique qu'il a été tenu compte de la problématique du ruissellement des eaux de pluie ; le fait de changer d'emplacement pourrait créer une accumulation d'eau devant les dos d'âne. Le Président évoque face à ces éléments d'ordre technique la possibilité de demander l'avis d'un spécialiste et d'obtenir ainsi une deuxième offre. Le conseiller G. Marchand et M. le Maire répondent que le Canton n'a exigé qu'une seule offre qu'il a validée, ainsi que les plans du projet.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et procède au vote.

C'est à la majorité évidente et sans avis contraire que l'Assemblée accepte la dépense de chf 45'000 pour la réalisation de deux ralentisseurs aux abords du complexe scolaire.

2.3 Equiper en partie les bâtiments avec des serrures électroniques – chf 45'000 : le conseiller Marc Dällenbach relève les avantages de gérer les accès aux bâtiments communaux au moyen de serrures électroniques par rapport au système mécanique actuel, à savoir :

- I. Gestion des accès flexible : tout peut être géré par la Commune et personnalisé selon les besoins
- II. Simplification et amélioration lors de locations des locaux : chaque badge ou serrure peut être programmé individuellement / synchronisation avec les lumières possible / fermeture automatique des portes sur horaire définit
- III. Traçabilités des accès : on peut voir quel badge a ouvert quelle porte et quand
- IV. Peu de frais en cas de perte de badge : un badge coûte chf 15.-
- V. Changement d'accès sur chaque badge en quelques secondes
- VI. Alarmes possibles en cas d'infraction des portes
- VII. Données hébergées à la Commune

Le Conseil communal souhaite en priorité équiper en 2026 les bâtiments suivants pour un montant de chf 34'500 :

- Le complexe scolaire : 23 serrures à changer s/53
- La mairie : 3 serrures à changer
- L'écopoint : 2 serrures à changer
- Le réservoir des Sairains : 1 serrure à changer

Il envisage d'équiper en 2027 pour un montant de chf 9'500 :

- Le complexe scolaire : 8 serrures supplémentaires à changer
- La Step : 2 serrures à changer

Le conseiller M. Dällenbach cite quelques communes ayant adopté un système de gestion électronique pour leurs bâtiments : Saignelégier, Les Genevez, Les Breuleux, Boncourt, Bure, Fontenais, etc. Le Conseil communal a examiné deux systèmes de gestion électroniques, à savoir celui de la maison Glutz proposé par l'entreprise Quinca SA et celui de la société Salto proposé par l'entreprise Hasler SA ; le choix définitif n'a pas encore été fait.

Le Président ouvre la discussion.

JCV demande quel sera le coût de la maintenance d'un tel système. Le conseiller M. Dällenbach répond qu'il s'agira de contrôler une fois par année la bonne fonctionnalité des serrures au moyen d'un laptop et de changer le moment venu les piles se trouvant dans les serrures.

MB demande si, en cas d'anomalie du système, les portes pourraient restées toutes fermées ou toutes ouvertes. Il pose également la question de savoir si les pompiers devront avoir un badge d'accès en cas d'intervention à l'intérieur des bâtiments. Le conseiller M. Dällenbach répond que seul le badge pourrait bugger et qu'il faudrait à ce moment-là le remplacer. Il s'est renseigné auprès du SIS FM Est et il ne serait pas nécessaire de lui fournir de badge.

DC demande si, en cas de coupure d'électricité, le système continuera à fonctionner. Le conseiller Dällenbach répond par l'affirmative car le système électronique installé dans les serrures fonctionne au moyen de piles. Il précise que si par malchance les piles tombent à plat, la personne se trouvant à l'intérieur pourra toujours ouvrir la porte pour sortir, mais ne pourra par contre plus rentrer.

JM trouve que le montant de chf 34'500 pour équiper 29 serrures est élevé et que prévoir 23 serrures électroniques pour le complexe scolaire semble beaucoup. M. le Maire indique que le crédit d'investissement total est de chf 45'000 et qu'il inclut un montant de chf 9'500 qui ne sera pas forcément utilisé. De plus, le choix entre le système Glutz ou Salto n'est pas arrêté et que suivant la solution qui sera retenue, le coût ne sera pas le même. Cette enveloppe financière de chf 45'000 est effectivement « large », mais elle donnera au Conseil communal une marge de manœuvre pour définir la configuration qui réponde au mieux aux besoins des différents utilisateurs et du propriétaire. Le conseiller M. Dällenbach précise que le nombre de portes d'accès à équiper pour le complexe scolaire a été défini après concertation des principaux utilisateurs (personnel enseignant, socio-éducatif, employés communaux) et en fonction des besoins inhérents aux différents locaux pouvant être loués par des tiers.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe cet objet au vote.

L'Assemblée communal approuve la dépense de chf 45'000 pour équiper en partie les bâtiments communaux de serrures avec système de fermeture électronique par 17 avis favorables et 2 avis contraires.

3. Discuter et voter les taxes, la quotité d'impôt et le budget de fonctionnement 2026

Le Conseil communal a préparé le budget de fonctionnement pour l'année 2026 ; M. le Maire demande l'entrée en matière afin de pouvoir le présenter.

L'entrée en matière est acceptée.

Le budget 2026 repose sur une quotité d'impôt inchangée de 2.2 et sur la base de taux des taxes similaires à ceux de 2025, soit :

Quotité d'impôt :	2.2		
Taxe immobilière :	1,5 ‰	de la valeur officielle	
Taxe cadastrale :	0,2 ‰	de la valeur officielle	
Taxe des chiens (par animal) :			
	- au village	CHF	100.00
	- hors village	CHF	70.00
Taxe des ordures :			
a)	Personnes physiques	- par assujetti	CHF 65.00
b)	Propriétaire de résidence secondaire et appartement de vacances	- par résidence	CHF 200.00
c)	Chambres d'hôtes	- par bâtiment	CHF 130.00
d)	Exploitations agricoles		CHF 100.00
e)	Commerces, bureaux, cabinets médicaux, camping, gîtes		CHF 130.00
f)	Village de vacances		CHF 10 000.00
g)	Restaurants, hôtels, débits de boissons		CHF 130.00
h)	Associations, sociétés sportives et culturelles propriétaires d'immeuble(s)		CHF 130.00
i)	Activités commerciales, industrielles et artisanales		CHF 130.00
j)	Etablissements médico-sociaux (EMS)		CHF 3 000.00
k)	Entités administratives publiques		CHF 130.00

Taxes eaux propres : (hors TVA)

Volume annuel m ³ /an	Taxe de base Fr./an	Taxe de consommation Fr./m ³
0 à 55	320.-	4.20
56 à 500	330.-	4.05
501 à 1'000	400.-	3.90
1'001 à 3'000	540.-	3.75
3'000 à 5'000	965.-	3.60
Plus de 5'000	1'675.-	3.45

Taxe de raccordement : 15 ‰ de la valeur officielle

Taxe complémentaire de raccordement : 15 ‰ de la valeur officielle, sur la plus-value

Taxes spécifiques:

a)	Taxe annuelle pour piscines	+ de 15 m ³	CHF	150.00
b)	Taxe de raccordement pour chantier *en sus consommation effective		CHF	100.00

Taxes eaux usées : (hors TVA)

Volume annuel m ³ /an	Taxe de base Fr./an	Taxe de consommation Fr./m ³
0 à 55	165.-	2.80
56 à 500	175.-	2.60
501 à 1'000	270.-	2.45
1'001 à 3'000	455.-	2.25
3'000 à 5'000	1'005.-	2.05
Plus de 5'000	1'930.-	1.90

Taxe de raccordement : 40 ‰ de la valeur officielle

Taxe complémentaire de raccordement : 15 ‰ de la valeur officielle, sur la plus- value

Taxe hors périmètre des égouts :

- a) Taxe de base d'élimination des boues CHF 100.00
 d) Taxe au volume de boues évacuées CHF 50.00 /m³

Subvention de base pour la construction de logements : CHF 1 500.00 /pce habitable

Prix de vente des terrains à bâtir :

- Aisance CHF 25,00 /m²
 - Aisance pour résidence secondaire CHF 40,00 /m²
 - Aisance agricole CHF 12,50 /m²

Contribution pour l'entretien des chemins : (min. chf 20.-) CHF 15,00 /ha

Taxes validées par les Assemblées des ayants droit de Montfaucon et de Montfaverger :

<u>Taxe d'encranne Montfaucon</u> :	CHF 60,00
Supplément par <u>encranne</u> chargée dans les <u>loges</u> :	CHF 40,00
<u>Corvées en plus Montfaucon</u> :	CHF 2,50 /h
<u>Corvées en moins Montfaucon</u> :	CHF 10,00 /h
<u>Taxe d'encranne Montfaverger</u> :	CHF 60,00
<u>Corvées en moins Montfaverger</u> :	CHF 130,00 <u>enchr.</u>
<u>Contribution à l'entretien des pâturages</u> :	CHF 20,00
<u>Taxe des veaux de l'année</u> :	CHF 12,00
<u>Intérêts moratoires sur taxe d'encrancement impayée</u> :	5%

Le budget de fonctionnement prévoit un excédent de revenus de chf 4'632 pour un total de charges de chf 3'004'400 et un total de produits de chf 3'009'032.

M. le Maire passe en revue les différentes rubriques qui composent le budget en les commentant :

0. Administration générale

Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
252'190.-	19'650.-	257'390.-	23'920.-	308'221.-	15'610.-

Commentaires:

- Ventilation des salaires sur les comptes de charges respectifs → **14'250.- CHF**
- EPT administratif à 1.5 (150%) avec 3 employés
Charge salariale administrative en 2023: 150'000.- CHF
Charge salariale administrative en 2026: 126'000.- CHF
- Honoraires pour mandat fiduciaire et divers travaux d'expertise:
 - Contrôle BDO estimé à **11K CHF**
- Vacations autorités & commissions: **41'850.- CHF** → (2024: **51'153.- CHF**)
- Amortissement du bâtiment communal: **1'000.- CHF** (fin d'amortissement du bâtiment cette année 2025)

Questions/réponses : aucune.

1. Ordre et sécurité publics - Défense

Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
52'950.-	40'950.-	55'750.-	43'150.-	48'815.-	42'881.-

Commentaires:

- Rubrique principalement constituée du SIS par la taxe des non-pompiers en charges et en produits
 - Charges: 35'700.- CHF (**19'000.- CHF** contribution SIS & **16'000.- CHF** participation au déficit)
 - Produits: 19'000.- CHF (taxe de pompe)
- Prise en charge du déficit du SIS à hauteur de **16'000.- CHF**
Cette prise en charge sera susceptible d'augmenter ces prochaines années, suite à la construction d'un nouveau hangar SIS
- Cadastre: **16'000.- CHF** de produits / **4'200.- CHF** de charges

Questions/réponses : DC évoque le projet de réforme cantonale des SIS en cours qui prévoit entre autres un regroupement par district des SIS et se demande s'il est nécessaire que le SIS FM Est engage à l'avenir des dépenses d'investissements avant de connaître les tenants et aboutissants de la réforme. M. le Maire indique que le projet Pompiers JU2020 a pris du retard et n'est pas encore finalisé. Le conseiller M. Dällenbach a participé cet été à une présentation du groupe de travail sur l'avancement du projet et les grandes lignes de la réforme : à ce stade du projet de réforme, le SIS FM-Est serait maintenu.

2. Formation

Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
907'070.-	170'390.-	901'445.-	161'396.-	907'542.-	165'460.-

Commentaires:

- Complexe scolaire:
 - Location du complexe scolaire: **19'000.- CHF** annuel.
 - Coût du bâtiment scolaire: **128'900.- CHF** (inclus des amortissements de **45'000.- CHF**)
- UAPE:
 - Location de l'UAPE à Montfaucon: **20'390.- CHF**
 - Participation aux frais de fonctionnement de l'UAPE pour Montfaucon: **22'000.- CHF** (3x inférieur aux prévisions initiales)
- Frais d'écolage:
 - Primaire (part de Montfaucon): **20'000.- CHF**
 - Secondaire (part de Montfaucon): **50'000.- CHF**
- Travaux radon: Une provision de **3'000.- CHF** est prévue pour remédier à des problèmes de radon

Questions/réponses : aucune.

3. Culture – Sport – Loisirs - Eglises

Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
87'200.-	-.-	94'700.-	150.-	74'386.-	-.-

Commentaires:

- Centre de Loisirs: **70'000.- CHF**
—> La situation du CL est encore incertaine.
- Les dons aux sociétés locales sont maintenant regroupés sous un même compte: **10'000.- CHF**
—> Participation communale se monte à **800.- CHF** pour chacune des 4 principales sociétés locales
- Bibliobus: **5'500.- CHF**
- Ludothèque: **250.- CHF**

Questions/réponses : aucune.

4. Santé

Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3'500.-	-.-	3'500.-	-.-	2'544.-	-.-

Commentaires:

- Coûts liés à la participation de la commune aux charges de l'infirmière scolaire et des soins dentaires.

Questions/réponses : aucune.

5. Prévoyance sociale

Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
521'230.-	21'380.-	508'566.-	25'266.-	616'534.-	23'754.-

Commentaires:

- Contribution aux prestations complémentaires AVS/AI, subsides primes Lamal: **191'500.- CHF.**
- Charges de l'Action sociale (aide sociale, crèches,...): **271'100.- CHF.**
- Part communale au chômage: **12'600.- CHF**
- Participation au déficit éventuel de la structure UAPE pour **22'000.- CHF** (Prévisions initiales: 68'000.- CHF)

Charges réparties :

Part communale aux PC/AVS/AI CHF 191'500.-
Part communale pour le chômage CHF 12'600.-
Part communale à l'aide sociale CHF 271'100.-

Questions/réponses : aucune.

6. Trafic – Transports - Télécommunications

Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
216'700.-	17'000.-	206'800.-	29'000.-	181'700.-	27'007.-

Commentaires:

- Réfection des routes communales : **CHF 40'000.-**
- Réfection du chemin blanc de l'étang de Plain de Saigne: **6'000.- CHF**
- Déneigement par des tiers : **CHF 12'000.-**
- Amortissement des investissements consentis dans les routes: **CHF 31'000.-**

Questions/réponses : JCV demande si une indemnité forfaitaire est versée aux prestataires privés mandatés par la Commune qui s'occupent du déneigement des routes au cas d'hiver sans neige. Le conseiller G. Marchand répond par la négative.

Le même citoyen demande si la redevance annuelle versée par BKW est maintenue. Le caissier et le conseiller G. Marchand répondent par l'affirmative. Ils précisent que l'Assemblée a voté en juin dernier un règlement relatif aux redevances énergétiques sur la consommation de l'électricité. Ainsi dès 2026, BKW prélèvera auprès des consommateurs deux types de taxes qui seront reversées à la Commune : la redevance usuelle servant à dédommager la commune pour l'utilisation du domaine public pour le réseau BKW (rubr. 6156) et la nouvelle redevance

énergétique qui permettra à la Commune de financer des projets et des prestations dans le domaine des énergies (rubr. 7696).

7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire

Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
552'960.-	599'910.-	587'541.-	599'210.-	390'519.-	480'190.-

Approvisionnement en eau :

- Montant annuel attribué à la valeur de maintien: **58'000.- CHF**
- Achat d'eau: **110'000.- CHF** (en baisse chaque année grâce au suivi rigoureux des fuites)
- Coûts de réparation de fuites: **12'000.- CHF**

Eaux usées :

- Montant annuel attribué à la valeur de maintien: **47'300.- CHF**
- Elimination des boues: **10'000.- CHF**

—> Reprise des boues des mini-step et fosses étanches prévu finalement à partir de fin 2026

Questions/réponses : Mme AA demande à connaître la composition de la Commission en charge de la gestion du cimetière. M. le Maire indique que la Commission se compose de trois membres, à savoir de M. Albert Gonin à la présidence, de Mme Elodie Détroyat des Enfers et de lui-même comme assesseurs.

8. Economie publique

Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
552'960.-	599'910.-	587'541.-	599'210.-	390'519.-	480'190.-

Déchets:

Déchetterie mobile « Prox-iti »:

- Coût: **20.- CHF / habitant = 12'300.- CHF**
- Remplace les DEC: Encombrants, inertes, huiles, ferraille, etc...

Redevance du SCFM: **120.- CHF / tonne = Total: 39'000.- CHF de revenus**

Cimetière:

- Excédent de charges: **6'300.- CHF au total. Dont 5'000.- CHF pour Montfaucon et 1'300.- CHF pour Les Enfers.**

Aménagement:

- Nouvelle signalisation au chemin de la Deute: **5'000.- CHF**

Questions/réponses : aucune.

9. Finances - Impôts

Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
361'200.-	376'452.-	451'668.-	464'902.-	407'772.-	461'488.-

Commentaires:

Agriculture :

- Déficit prévu de **13'398.- CHF** pour un total de charges de **310'500.- CHF**.

Forêts:

- Exploitation forestière: bénéfice prévisible de **15'350.- CHF** pour **45'900.- CHF** de charges (réduction importante des coupes pour 2026)

Les postes principaux sont:

Pâturages: 311'100.- CHF de charges et 298'902.- CHF de produits

Forêts: 45'900.- CHF de charges et 61'250.- CHF de produits

Rétrocession des taxes de séjour (principalement Reka): **12'000.- CHF** (reçu de Jura Tourisme)

Contribution au Parc du Doubs: **1'700.- CHF**

Questions/réponses : aucune.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

C'est à la majorité évidente et sans avis contraire que l'Assemblée valide les taxes, la quotité d'impôt et le budget de fonctionnement 2026 proposées par le Conseil communal.

4. Statuer sur la demande de droit de cité communal présentée par Monsieur AG, ressortissant français

M. le Maire indique de AG est en train d'entreprendre les démarches pour obtenir la citoyenneté suisse. L'acquisition du droit de cité cantonal et communal est une étape préalable pour obtenir la naturalisation suisse.

L'entrée en matière est acceptée.

M. le Maire donne quelques informations concernant AG, à savoir :

- ressortissant français
- né le 19.03.1987
- habitant dans le Jura depuis 2010
- domicilié à Montfaucon depuis 2023
- marié
- monteur de voies ferrées aux CJ

M. le Président demande à AG s'il souhaite apporter un complément d'information à son sujet. Ce dernier ajoute qu'il a deux enfants de 4 et 6 ans.

Le Président demande si un citoyen souhaite demander un renseignement à M. G. A la demande JCV de savoir si son épouse est suisse, M. G répond par l'affirmative.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Président prie AG de quitter momentanément l'auditoire.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président précise que le Canton a déjà examiné le dossier et audité AG. Comme AG remplit les conditions pour obtenir le droit de cité cantonal, c'est au tour de Montfaucon de décider de lui octroyer ou non le droit de cité communal. En dernier lieu, c'est la Confédération qui se prononcera sur l'octroi de la citoyenneté suisse.

AA demande si l'octroi de cité communal signifie que AG aura comme lieu d'origine Montfaucon. Le Président répond que c'est effectivement cela.

Constatant qu'il n'y a pas d'autres questions, M. le Président clôt la discussion et soumet l'objet au vote.

C'est à la majorité évidente que l'Assemblée communale décide d'octroyer le droit de cité de Montfaucon à AG.

Le Président communique la décision positive au retour de AG ; il s'ensuit les applaudissements de l'Assemblée.

5. Informations et divers

Le Président donne la parole aux citoyens-ennes.

AA signale que les sièges en plastique des balançoires se trouvant dans son quartier sont en mauvais état et demande au Conseil communal de les remplacer. Le conseiller G. Marchand prend bonne note de la requête de Mme.

Concernant les procès-verbaux des assemblées, JCV demande pourquoi le nom des citoyens qui interviennent en assemblée est remplacé par des termes génériques tels que « un citoyen prend la parole... ». M. le Maire répond qu'il s'agit d'une obligation d'anonymiser les interventions des citoyens qui découle de la loi sur la protection des données. (Ndlr : extrait de la disposition édictée par le Préposé à la protection des données et à la transparence Jura Neuchâtel : « *Par conséquent, les procès-verbaux des organes législatifs publiés sur internet ne doivent pas comporter les noms de personnes non élues. Une version avec les noms peut néanmoins restée consultable au bureau communal.* »)

CAJ demande pourquoi le Conseil communal a décidé de retirer le point concernant le crédit supplémentaire pour la Step. La conseillère Filoména Chevillat informe en préambule que les travaux de réfection de la Step s'achèveront au printemps 2026. Les derniers travaux à faire concernent les deux bassins extérieurs. En effet, le béton de ces ouvrages est attaqué et doit être assaini. Les dernières estimations des coûts laissent à penser qu'il y aurait un dépassement du crédit d'investissement de l'ordre de chf 40'000. Or entretemps, le Conseil communal a reçu le décompte des travaux du bureau d'ingénieurs et il est ressorti que le crédit voté de chf 960'000 à disposition sera suffisant.

DM signale que les cloches ne sont pas synchrones avec l'horloge du clocher (le nombre de coups de cloche ne correspond pas à l'heure indiqué). M. Christophe Miserez, conseiller communal et président de la Paroisse, est au courant de ce dérèglement. Il a déjà avisé la maison spécialisée pour intervenir dès que possible.

CAJ demande ce qui se passe au sein du Syndicat du GLM. M. le Maire répond que le Conseil d'administration traite actuellement un gros projet immobilier à la ferme des Neufs-Prés qui suscite de longues et d'âpres discussions.

M. le Maire prend la parole pour remercier l'Assemblée de la confiance témoignée au Conseil communal et plus particulièrement pour l'acceptation du budget des investissements.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président lève l'assemblée à 21h45 en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à chacun et chacune.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président : Le Secrétaire du jour :

M. Claude Schaffter M. Vincent Plumez